

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

**Délibération**  
n° 2020.02.026

**Services publics de  
transports collectifs  
confiés à la SPL  
STGA - Contrat  
d'obligation de  
service public :  
avenant n°2**

**LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2020**

**Secrétaire de séance** : Jeanne FILLOUX

### **Membres présents :**

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

### **Ont donné pouvoir :**

Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD

### **Excusé(s) :**

Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Catherine PEREZ, Eric SAVIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020****DELIBERATION  
N° 2020.02.026**

MOBILITES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****SERVICES PUBLICS DE TRANSPORTS COLLECTIFS CONFIES A LA SPL STGA -  
CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC : AVENANT N°2**

Par Contrat d'obligation de service public (COSP) pour la gestion, la commercialisation et l'exploitation du réseau de transport et des services de mobilité, conclu le 27 décembre 2017 pour une durée de 8 ans, GrandAngoulême est lié à la STGA et est ainsi chargé de définir la consistance des services effectués par son opérateur.

Suite à la réorganisation du réseau, concertée avec les habitants et les acteurs du territoire et approuvée par délibération n°313 du conseil communautaire du 27 septembre 2018, la consistance des services opérés par la STGA a évolué. Il est donc proposé, par un avenant, de redéfinir les services de transports et de mobilités du contrat d'obligation de service public de la STGA. Cet avenant impact l'article 4 et l'annexe 1 du COSP.

Cette réorganisation du réseau a une incidence financière qui sera actée par un avenant n°3 en cours de rédaction et qui sera proposé au vote du conseil en juin 2020. GrandAngoulême est assisté dans cette mission par le cabinet ADEXEL.

Cet avenant prendra en compte pour la période 2019 à 2025, les optimisations budgétaires, la baisse du taux de charges sociales patronales, l'impact financier du nouveau réseau Möbius et définira les missions confiées à la SPL dans le cadre de la phase 2 du COSP, tel que prévu initialement au contrat. Une révision de la formule d'indexation sera également étudiée.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 6 février 2020,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°2 au contrat d'obligation de service public, relatif à l'adaptation du service de transport opéré par la SPL STGA depuis la réorganisation du réseau en septembre 2019.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit avenant, ainsi que les actes afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :****Reçu à la Préfecture de la Charente le :****20 février 2020****Affiché le :****21 février 2020**



## **AVENANT N°2**

**au contrat d'Obligation de Service Public  
relatif à la gestion, la commercialisation  
et l'exploitation des services de mobilité  
de GrandAngoulême**

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 16,

Vu le Règlement (CE) n°1370/2007 du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route, et abrogeant les règlements (CEE) n°1191/69 et (CEE) n°1107/70 (« Règlement OSP »).

Vu le contrat d'obligation de service public pour la gestion, la commercialisation et l'exploitation du réseau de transport et des services à la mobilité du 27 décembre 2017

Vu la délibération n° 2020.02.XXX du conseil communautaire du 13 février 2020 ;

### **ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour la description des services de transports opérés par la STGA depuis la mise en service du réseau réorganisé, en septembre 2019, modifiant ainsi l'article 4 et l'annexe 1.

### **ARTICLE 2 : ADAPTATION DES SERVICES**

La première partie de l'article 4 du COSP est modifié comme suit :

« La consistance des services, à partir de la mise en œuvre du réseau restructuré entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2019, et réajustée au 23 septembre 2019, porte sur :

- Möbius, mon réseau de bus, comprenant :
  - Les lignes de BHNS au nombre de 2
  - Les lignes majeures au nombre de 11 (dont la ligne 10 exploitée par Transdev)
  - Les lignes relais au nombre de 5
  - La navette Nautilus en période de vacances scolaires
  - Les services à titre principal scolaire au nombre de 28
  - La navette de centre-ville (mise en œuvre reportée à 2020)
- Le service public de transport à la demande – Möbius, Mon transport à la demande
- Le service Public de Transport à la Demande des Personnes à Mobilité Réduite – Möbius, Mon transport à la demande adapté
- Le service de location de vélos et les parcs vélos sécurisés – Möbius, mon Service Vélo

- Les services spéciaux pour manifestations événementielles.  
Leur détail figure en Annexe 1. »

L'annexe 1 est modifiée. (Voir document annexé).

### **ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE**

Cette réorganisation du réseau à une incidence financière qui sera actée par un avenant n°3 en cours de rédaction et qui sera proposé au vote du Conseil en juin 2020. GrandAngoulême est assisté dans cette mission par le cabinet ADEXEL.

Cet avenant prendra en compte :

- les optimisations budgétaires 2019 à 2025 ;
- la baisse du taux de charges sociales patronales, appliquées aux frais de personnel de 2019 à 2025 ;
- l'impact financier du nouveau réseau Möbius sur la période 2019 à 2025 ;
- une révision de la formule d'indexation.

Cet avenant aura également pour objectif de définir le contenu de la phase 2 du COSP.

Fait à Angoulême le

Pour GrandAngoulême,

Pour la SPL STGA,